

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le député PS Edmund Stoffels plaide pour que l'on définisse une vision globale et stratégique du développement éolien

La Région wallonne compte 148 turbines en fonction. Il est important de soutenir ce développement énergétique et environnemental. Pour rappel, la Belgique doit produire 13% de sa consommation finale d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables à l'horizon 2020. Cela permettrait ainsi de renforcer l'indépendance énergétique belge et wallonne et de diminuer la part des énergies fossiles dans notre consommation, qui contribuent au réchauffement climatique et dont les réserves mondiales sont limitées.

Le député **Edmund Stoffels** questionnera le Ministre Jean-Marc Nollet cette semaine. En effet, il est primordial que le développement de l'éolien soit coordonné pour permettre d'encadrer l'implantation physique des turbines et d'assurer des retombées correctes pour la collectivité, sans toutefois freiner l'augmentation des énergies renouvelables.

Actuellement, l'établissement des retombées pour les communes repose sur des négociations individuelles avec les promoteurs des projets éoliens, sans balises de référence. Ceci laisse une marge de manoeuvre importante aux investisseurs privés et les communes s'en trouvent parfois lésées.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'actualisation prévue du cadre de référence wallon pour l'implantation des éoliennes, le groupe socialiste souhaite que l'on définisse une vision globale et stratégique du développement éolien et que l'on aborde le volet des retombées financières potentielles pour la collectivité. Pour ce faire, **Edmund Stoffels** suggère de diffuser auprès des communes un mémento qui leur offrirait des balises claires et homogènes à utiliser dans leurs rapports avec les sociétés privées qui veulent implanter des éoliennes sur leur territoire. L'objectif étant de s'assurer que les autorités locales ne soient pas désarmées face à ces promoteurs privés.

Il semble utile d'encourager les communes à investir dans des projets éoliens, en se regroupant avec d'autres communes via les intercommunales de développement et/ou de financement auxquelles elles sont associées. Ces investissements devront bien entendu se faire en respectant les précautions nécessaires, en premier lieu en termes de risque financier pour les communes. Une telle formule présenterait plusieurs avantages : établir une stratégie supra-communale de développement de l'éolien; minimiser les risques pour les communes et maximiser les retombées financières; permettre à toutes les communes d'investir dans l'éolien, même si elles n'ont pas l'espace disponible sur leur territoire; profiter des compétences des intercommunales et y développer de l'expertise en matière d'éolien.

Par ailleurs, ce système bénéficierait aux citoyens des communes concernées car les rentrées ainsi générées permettront aux autorités locales d'investir dans leur commune et de maintenir une pression fiscale stable.

- **+ d'info?** Sylviane Wilante
Attachée de presse Groupe **PS**
GSM. : + 32.(0)473 87.15.55